



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Soixante-deuxième session

Vienne, 3-14 février 2025

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Viabilité à long terme des activités spatiales

Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

Document de travail de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. À sa soixante-deuxième session, en 2019, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/74/20](#), par. 163 et annexe II). À la même session, il a décidé d'établir un groupe de travail, dans le cadre d'un plan de travail quinquennal, au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/74/20](#), par. 165). L'actuel Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales mène ses travaux conformément à son mandat, à ses méthodes de travail et à son plan de travail ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice).
2. Dans ce contexte, le Groupe de travail a été chargé ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice, par. 9) d'établir un rapport détaillé sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant les éléments suivants :
 - a) Des informations sur le recensement et l'étude des problèmes en présence et les recommandations correspondantes, ainsi que d'éventuelles nouvelles lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ;
 - b) Des informations sur les données d'expérience, les pratiques et les enseignements tirés de l'application volontaire des Lignes directrices adoptées, et des recommandations concernant la poursuite de leur application concrète ;
 - c) Des informations et recommandations sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris celles liées à l'amélioration de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités, compte tenu en particulier des besoins des puissances spatiales émergentes et des pays en développement ;
 - d) Des recommandations sur les activités et travaux futurs.

* [A/AC.105/C.1/L.418](#).



3. Dans le cadre du plan de travail pluriannuel, la présidence a été priée d'établir, en 2024, un projet de rapport en tenant compte des travaux du Groupe de travail et, en 2025, à la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, de présenter le projet de rapport actualisé, que le Groupe de travail examinera (A/AC.105/1258, annexe II, appendice, par. 18).

4. À sa soixante-septième session, en juin 2024, le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu d'utiliser les tableaux qui répertoriaient les obstacles à la mise en œuvre des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, les obstacles au renforcement des capacités dans le cadre des Lignes directrices et les obstacles au recensement et à l'examen des obstacles existants et nouveaux à la viabilité à long terme des activités spatiales. À la même session, le Groupe de travail a également décidé qu'il tiendrait une réunion informelle en ligne pendant la période intersessions et que ses membres rempliraient les tableaux, en donnant la priorité aux obstacles et aux justifications et que, dans la mesure du possible, ils enverraient leurs contributions écrites à la présidence et au secrétariat au plus tard le 16 septembre 2024. La présidence et le secrétariat rassembleraient et diffuseraient toutes les contributions reçues sur les tableaux en amont de la réunion intersessions afin qu'elles servent de base aux débats (voir A/79/20, par. 142-144).

5. Les tableaux récapitulant les données compilées ont permis d'établir un document de travail long de plus de 90 pages¹, qui a été envoyé aux points de contact du Groupe de travail le 10 octobre 2024².

6. La présidence a ensuite établi et diffusé un document officiel supplémentaire pour la réunion intersessions informelle qui s'est tenue en ligne les 12 et 13 novembre 2024.

7. Le document officiel établi par la présidence, qui rendait compte d'idées et de thèmes similaires et transversaux, a servi de base aux débats de la réunion informelle en ligne. Ces débats, qui se sont tenus sous la forme de séances de réflexion, ont principalement porté sur sept grands types d'obstacles possibles, à savoir :

- a) Les constellations, y compris la réglementation correspondante, l'immatriculation, les points de contact opérationnels, les conséquences pour l'astronomie au sol et le besoin de définitions ;
- b) La connaissance de la situation spatiale, y compris la mise en commun des informations et la coordination ;
- c) Les manœuvres des engins spatiaux – règles et exigences ;
- d) La conception et exploitation de petits objets spatiaux ;
- e) Le retrait actif des débris et opérations en orbite ;
- f) Les moyens d'assurer la participation de toutes les nations, y compris les nouvelles nations spatiales, aux activités spatiales et à la mise en œuvre des Lignes directrices ;
- g) Le renforcement des capacités et la coopération internationale.

8. Les membres du Groupe de travail ont exprimé des vues de fond sur les difficultés rencontrées, débattu de la possibilité de réorganiser les types d'obstacles recensés et noté les liens avec d'autres travaux entrepris au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires.

¹ Les tableaux compilés, ainsi que tous les autres documents utiles, sont mis à la disposition des membres du Groupe de travail sur la page Web du Groupe.

² Une version actualisée des tableaux, prenant en compte des contributions écrites reçues d'un membre du Groupe de travail à la suite de la réunion informelle en ligne, a été diffusée le 22 novembre 2024.

9. À la réunion en ligne, l'accent a également été mis sur l'importance de continuer à se concentrer sur les trois volets du mandat du Groupe de travail, à savoir : recenser et étudier les problèmes et examiner d'éventuelles nouvelles lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ; partager les données d'expérience, les pratiques et les enseignements tirés de l'application volontaire au niveau national des Lignes directrices adoptées ; renforcer la sensibilisation et créer des capacités, en particulier parmi les puissances spatiales émergentes et les pays en développement.

10. Le Groupe de travail a été d'avis que, compte tenu notamment de la profondeur et de l'ampleur des informations et des propositions contenues dans les tableaux compilés, ceux-ci ne devaient pas être considérés comme aboutis ou nécessairement prêts à être publiés sous leur forme actuelle, mais que leur contenu devrait continuer à alimenter les travaux en cours.

11. Au cours de la réunion intersessions, les membres du Groupe de travail ont été invités à indiquer ce qu'il serait souhaitable de faire figurer dans le projet de rapport qui serait établi par la présidence pour la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique. Des points de vue divergents ont été exprimés et des approches différentes ont été proposées.

12. À moins qu'il n'y ait un accord officiel tendant à ce que le Groupe de travail entreprenne des travaux intersessions supplémentaires, son mandat prévoit qu'il se réunisse une dernière fois pendant la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2025, avant de présenter les résultats de ses travaux au Sous-Comité à sa soixante-troisième session, en 2026. Compte tenu de ce délai serré pour parvenir à un consensus et obtenir des résultats, la présidence a préparé une annexe au résumé de la procédure contenant un plan possible pour le rapport et un contenu indicatif pour chaque section, l'annexe étant destinée à servir éventuellement de base pour l'établissement ultérieur du rapport approfondi. Le contenu de l'annexe visait à faire avancer les débats en vue de dégager un consensus. Le 22 novembre 2024, un projet de rapport, y compris l'annexe, a été distribué aux points de contact du Groupe de travail pour qu'ils envoient leurs commentaires. Les réactions reçues n'ont pas montré un soutien général en faveur du plan proposé. L'annexe du document de travail a donc été retirée du présent rapport et les membres du Groupe de travail sont invités à réfléchir aux moyens de parvenir à un consensus d'ici à la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
